

*Eva Pibiri*

## UNE DOUBLE CONSÉCRATION?

LE DUC LOUIS DE SAVOIE AU COURONNEMENT  
DE FÉLIX V À BÂLE (1440)

Le 5 novembre 1439, Amédée VIII, duc de Savoie, est élu pape sous le nom de Félix V par le concile de Bâle. Le nouveau souverain pontife laisse officiellement les rênes de l'Etat à son fils Louis le 6 janvier 1440; il ne sera toutefois couronné à Bâle que le 24 juillet, un mois après sa joyeuse entrée dans cette ville, le 24 juin<sup>1</sup>. L'accession d'Amédée VIII au pontificat, ainsi que sa joyeuse entrée et son couronnement à Bâle ont retenu l'attention des historiographes et des historiens qui ont longuement décrit les différentes phases de la consécration d'Amédée VIII, qui touchait enfin à une majesté tant recherchée<sup>2</sup>.

Abréviations utilisées: CLHM: Cahiers lausannois d'histoire médiévale; d. gr.: denier gros; DHS: *Dictionnaire historique de la Suisse*; duc.: ducat; flor.: florin; MDR: Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande; MDSSHA: *Mémoires et documents de la Société savoissienne d'histoire et d'archéologie*; TGS: Archivio di Stato di Torino, Sezioni riunite, inventaire 16, trésorerie générale de Savoie.

1. Voir C. WURSTISEN, *Bassler Chronick: sammt der Fortsetzung bis 1680*, I, Basel 1765, p. 390-392; *Basler Chroniken*, hrsg. von der Historischen und Antiquarischen Gesellschaft in Basel, V, bearb. von A. BERNOULLI, Leipzig 1895, p. 478-481, 492-498; *Concilium Basiliense, Die Protokolle des Concils 1440-1443, aus dem Manuale des Notars Jakob Hüglin*, hrsg. von H. HERRE, VII, Basel 1910, p. 183-191, 212-217; B. WIDMER, *Enea Silvio Piccolomini Papst Pius II. Biographie und ausgewählte Texte aus seinen Schriften*, Basel/Stuttgart 1960, p. 176-187; S. GUICHENON, *Histoire généalogique de la royale Maison de Savoie*, I, Lyon 1660, p. 488-490; II, p. 319-320; P. MONOD, *Amedeus Pacificus*, Paris 1626, p. 236-254; M. BRUCHET, *Le château de Ripaille*, Paris 1907, p. 109-129, 524-548; J. STUTZ, «Félix V.», *Revue d'histoire ecclésiastique suisse*, 24 (1930), p. 1-22, 105-120, 189-204, 278-299; G. PÉROUSE, *Le cardinal Louis Aleman et la fin du Grand Schisme*, Paris 1904, p. 324-343; A. PARAVICINI BAGLIANI, «Félix V et le cérémonial pontifical», *Fêtes et cérémonies aux XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles. Publication du Centre européen d'études bourguignonnes (XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> s.)*, 34 (1994), p. 11-18.

2. J. CHIFFOLEAU, «Amédée VIII ou la Majesté impossible?», dans *Amédée VIII-Félix V, premier duc de Savoie et pape (1383-1451)*, B. ANDENMATTEN,

Paradoxalement, il n'en va pas de même pour son fils Louis<sup>3</sup>, nouveau duc de Savoie, dont la présence à Bâle est pratiquement passée sous silence, alors qu'à l'instar de son père, ce moment le fait enfin accéder à la plénitude du pouvoir, après plus de six ans de lieutenance passée dans l'ombre d'un père ermite retiré à Ripaille, mais dirigeant néanmoins de manière incontestable le duché depuis sa retraite<sup>4</sup>.

Les sources savoyardes – peu ou pas exploitées<sup>5</sup> – livrent pourtant de précieuses informations sur la préparation somptuaire et matérielle du voyage de Louis et de sa cour vers Bâle pour assister au couronnement de Félix V. Le nouveau duc n'accompagnera en effet pas son père jusqu'à la ville conciliaire lors de son accueil triomphal dans les différentes cités traversées, ni d'ailleurs lors de sa joyeuse entrée bâloise<sup>6</sup>, mais il le rejoindra sur le lieu de son couronnement<sup>7</sup>. Premier voyage de Louis hors de ses Etats depuis son accession au titre ducal, cet *iter* revêt des significations importantes quant à la symbolique déployée, marquant l'émancipation du nouveau duc et l'appropriation de sa nouvelle majesté, mais préfigure aussi les difficultés que le duché devra affronter à la suite de l'élection au pontificat de Félix V.

A. PARAVICINI BAGLIANI (dir.), avec la coll. de N. POLLINI, Lausanne 1992 (Bibliothèque historique vaudoise, 103), p. 37-47; J. W. STIEBER, «Amédée VIII-Félix V et le concile de Bâle», dans *Ibidem*, p. 347-348.

3. Une étude complète sur le principat de Louis de Savoie est encore à faire, voir néanmoins F. GABOTTO, *Lo Stato sabaudo da Amedeo VIII ad Emanuele Filiberto: 1451-1504*, I, Torino/Roma 1892; F.-Ch. UGINET, «Ludovico I di Savoia, duca di Savoia», dans *Dizionario biografico degli Italiani*, 66, Roma 2006, p. 430-433.

4. Je me permets de renvoyer à ma thèse à paraître dans les MDR: E. PIBIRI, *En voyage pour Monseigneur. Ambassadeurs, officiers et messagers à la cour de Savoie (1391-1465)*, partie I, chap. 3, p. 137; partie II, chap. 1, p. 219-221 de la version dactylographiée, à laquelle je renvoie désormais.

5. STUTZ, «Félix V.» (voir n. 1).

6. Félix V sera accompagné de son plus jeune fils, Philippe, comte de Genève (GUICHENON, *Histoire généalogique* [voir n. 1], II, p. 319-320).

7. MARIE JOSÉ, *La Maison de Savoie. Amédée VIII le duc qui devint pape*, II, [Torino] 1997 (Fondation Humbert II et Marie José de Savoie) (reprod. anastatique de l'édition de Paris 1962), p. 196-197, mentionne qu'Amédée VIII était accompagné de ses deux fils. Son affirmation découle d'une mauvaise interprétation de deux illustrations de la *Berner Chronik* de Diebold Schilling: dans la première, les deux jeunes princes de Savoie sont représentés entrant à Berne, tandis que la seconde montre Félix V entrant à son tour dans la ville bernoise. Or, comme l'indique clairement la légende, la première illustration se réfère à un voyage des deux seigneurs à Berne en 1438, alors que le couronnement de Félix V eut lieu en 1440 (Diebold SCHILLING, *Berner Chronik*, bearb. von H. BLOESCH und P. HILBER, II, Bern 1943-1945, p. 5, 7). La trésorerie générale de Savoie confirme d'ailleurs que Louis et Philippe se trouvaient bien à Berne en mai 1438 (TGS, n° 83, 1437-1438, f. 223r).

*Les préparatifs de Louis de Savoie pour son voyage à Bâle*

En 1478, le chroniqueur Perrinet Dupin rédige un questionnaire à l'attention de la duchesse de Savoie Yolande de France afin de récolter les informations nécessaires à l'élaboration d'une chronique dédiée à Amédée VIII. Il demande notamment, en parlant du voyage à Bâle du nouveau souverain pontife et de son couronnement: «quelx gens l'accompaignerent, le tryomphe que lui et ses suyvens menerent, les parmens des chevaulx, les brodeures et livrees estans ex robbez et vesteures donnees par chascun des nobles a ceux qui les acompaignoyent»<sup>8</sup>. L'importance donnée aux atours et aux accompagnants de Félix V, même s'il n'est en aucune manière question de Louis, peuvent néanmoins s'appliquer au nouveau duc, tant la préparation de son voyage pour Bâle correspond aux critères présentés par Perrinet Dupin. Les comptes savoyards nous permettent d'ailleurs de répondre aux questions soulevées par le chroniqueur, mais en nous attachant à la personne de Louis.

La période qui précède le voyage à Bâle est d'une grande effervescence en ce qui concerne la garde-robe de Louis de Savoie. A partir de fin avril, en prévision de son séjour bâlois, il se fait confectionner de nombreux vêtements devant mettre en scène sa nouvelle majesté. L'écarlate, le violet, le cramoyssi et les draps d'or sont ainsi choisis en priorité, montrant l'importance de l'événement et tranchant singulièrement avec les couleurs plus sobres que le duc porte habituellement: le blanc, le noir et le gris<sup>9</sup>. Louis n'utilise en effet ces couleurs vives qu'en des circonstances particulières, à l'occasion de mariages par exemple ou de rencontres diplomatiques, à l'image du voyage auprès du duc de Bourgogne Philippe le Bon en 1442<sup>10</sup>. Seule la couleur permet de distinguer un vêtement d'apparat d'un vêtement ordinaire, étant donné que les tissus les plus coûteux sont indifféremment employés comme base vestimentaire: velours, satin, damas, drap de Montivilliers, de Rouen et de Malines<sup>11</sup>.

8. D. CHAUBET, «Une enquête historique en Savoie au XV<sup>e</sup> siècle», *Journal des Savants*, 1984, p. 115, n° XXXIII; A. BARBERO, *Il ducato di Savoia. Amministrazione e corte di uno stato franco-italiano (1416-1536)*, Roma/Bari 2002 (Quadrante Laterza, 118), p. 184-196.

9. A. PAGE, *Vêtir le Prince. Tissus et couleurs à la Cour de Savoie*, Lausanne 1993 (CLHM, 8), p. 62.

10. TGS, n° 88, 1441-1442, f. 163-178r.

11. PAGE, *Vêtir le Prince* (voir n. 9), p. 62.

Louis achète ainsi une robe d'écarlate fourrée de drap rouge<sup>12</sup>, un chaperon<sup>13</sup>, une barrette<sup>14</sup>, une manche de pourpoint<sup>15</sup> et quatre paires de chausses, tous d'écarlate<sup>16</sup>. Il complète ses achats par un pourpoint<sup>17</sup> et un chaperon de velours cramoisi, des chausses violettes<sup>18</sup>, des bonnets violets fourrés d'écarlate, une robe, un pourpoint et une manche de satin violet<sup>19</sup>, sans compter la robe la plus dispendieuse et la plus luxueuse du nouveau duc: une robe de drap d'or cramoisie<sup>20</sup> fourrée de dos de martres d'une valeur de 108 ducats<sup>21</sup>.

L'hôtel de Savoie reçoit aussi pour la circonstance une livrée verte, couleur gaie utilisée de manière récurrente pour les fêtes,

12. TGS, n° 86, 1440-1441, f. 121r. L'écarlate est généralement un tissu de laine de très haute qualité, fortement associé à la couleur rouge (S. JOLIVET, «*Pour soi vêtir honnêtement à la cour de monseigneur le duc de Bourgogne*». *Costume et dispositif vestimentaire à la cour de Philippe le Bon de 1430 à 1455*, thèse soutenue sous la dir. de V. TABBAGH, Université de Bourgogne, 2003, II, p. 14, dactyl).

13. Le chaperon désignait entre 1430 et 1455 deux sortes de coiffures très différentes d'aspect, héritées du capuchon couvrant les épaules et une partie de la poitrine. Il s'est transformé en une coiffure élégante, grâce au changement de la manière de le porter. Le tissu porté à l'origine autour des épaules pouvait aussi être enroulé autour de la tête comme un turban. Un pan restait libre au-dessus du turban, formant une crête. Par la suite, le drapé a été remplacé par un bourrelet (JOLIVET, «*Pour soi vêtir*» [voir n. 12], II, p. 12).

14. TGS, n° 86, 1440-1441, f. 118v. Une barrette est une coiffure masculine de la famille du bonnet, souvent d'une hauteur importante au XV<sup>e</sup> siècle (F. PIPONNIER, *Costume et vie sociale. La Cour d'Anjou XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle*, Paris-La Haye 1970, p. 377).

15. TGS, n° 86, 1440-1441, f. 113v-114r. Le pourpoint est un vêtement masculin ajusté couvrant le buste et les hanches (JOLIVET, «*Pour soi vêtir*» [voir n. 12], II, p. 20).

16. TGS, n° 86, 1440-1441, f. 123r.

17. *Ibidem*, f. 113v-114r.

18. Il s'agissait d'un vêtement ajusté couvrant entièrement les jambes, fixé au pourpoint par des aiguillettes (JOLIVET, «*Pour soi vêtir*» [voir n. 12], II, p. 12). TGS, n° 86, 1440-1441, f. 115v.

19. *Ibidem*, f. 119r, 120r.

20. Couleur luxueuse obtenue à partir de la très chère graine de kermès (JOLIVET, «*Pour soi vêtir*» [voir n. 12], II, p. 13). Le drap d'or est tissé de soie et de fils d'or (*Ibidem*, p. 14).

21. Soit 193,5 florins payés le 2 juin 1440: *Item mais a livré ledit Guillaume a celluy mesme jour au grant Christofle de Millans pour une robe de drap d'ort cramoisin forree de dos de matres que mondit seigneur a voulsu avoir, acheté la dicte robe pour le pris de: CVIII duc.* (TGS, n° 86, 1440-1441, f. 117v). La martre zibeline, sommet du luxe, est encore plus chère que l'hermine, attribut ducal et de souveraineté (PIPONNIER, *Costumes et vie sociale* [voir n. 14], p. 123-126); Louis ne porte la martre zibeline, entre 1444 et 1447, qu'à l'occasion des noces de sa sœur Marguerite en 1445, mais uniquement pour orner les poignets, le col, les bords et les fentes de sa robe (PAGE, *Vêtir le Prince* [voir n. 9], p. 63).

les entrées<sup>22</sup>, les mariages et les livrées de printemps en signe de renouveau<sup>23</sup>. Il n'y a pas de doute qu'elle ait servi à l'entrée de Louis à Bâle et probablement au couronnement, étant donné qu'elle est acheminée à Lausanne, puis jusqu'à la ville conciliaire<sup>24</sup>. Si l'hôtel porte des habits de même couleur en signe de cohésion, la hiérarchie est cependant manifeste par la qualité et l'aunage des tissus portés, ainsi que par les doublures ou les fourrures. Alors que la robe de livrée des valets<sup>25</sup> est confectionnée dans un drap vert de Diest de faible coût et fourré de drap blanc, celle du duc est faite d'un riche velours valant 5 ducats l'aune<sup>26</sup>,

22. En 1418, après l'entrée du pape Martin V à Genève, les ambassadeurs d'Avignon jurent fidélité au pape «vêtus de vert gai» (PARAVICINI BAGLIANI, «Félix V et le cérémonial pontifical», [voir n. 1], p. 13). De même, la reine de France Isabeau de Bavière est en vert, lors de sa joyeuse entrée à Paris en 1389 (L. M. BRYANT, «La cérémonie de l'entrée à Paris au Moyen Age», *Annales ESC*, 41 (1986), p. 526; Ch. DE MÉRINDOL, «Le prince et son cortège. La théâtralisation des signes du pouvoir à la fin du Moyen Age», dans *Les princes et le pouvoir au Moyen Age*, XXIII<sup>e</sup> Congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public, Brest 1992, Paris 1993, p. 313).

23. Notamment pour les mariages de Marie de Savoie en 1427 et de Marguerite de Savoie en 1434 et 1445 (PAGE, *Vêtir le Prince* [voir n. 9], p. 114-115). Il en va de même à la cour de France (C. BEAUNE, «Costume et pouvoir en France à la fin du Moyen Age: les devises royales vers 1400», *Revue des sciences humaines*, t. 55, n<sup>o</sup> 183 [1981/2], p. 142; Ch. DE MÉRINDOL, «Couleur, étoffe et politique à la fin du Moyen Age. Les couleurs du roi et les couleurs d'une cour ducal», dans *Recherches sur l'économie de la France médiévale, les voies fluviales, la draperie*, Actes du 112<sup>e</sup> Congrès des Sociétés savantes, Lyon 1987, p. 230-231; ID., «Le prince et son cortège» [voir n. 22], p. 313).

24. *Item a livré ledit Guillaume a VIII hommes de Thonon qui sont venus de Thonon a Geneve pour portés les draps desdictes livrees a Lausanne, que pour leur affaut que pour leur despens: V flor.* (TGS, n<sup>o</sup> 86, 1440-1441, f. 117v). Voir aussi n. 113.

25. *Item mais a livré ledit Guillaume a Pierre Valliet, tondeur de Geneve, pour la tondure de les XVI pieces de vert et dimy de Ruand de quoy mondit seigneur a fait sa devise du faulcon, livré audit Valliet XVI gr. pour chascune piece pour la tonduire, valent les XVI pieces dimy: XXII flor. /f. 117v/ [...] Item mais a livré ledit Guillaume audit Pierre Vallient pour la tonduire de XXII pieces de drap Distre de quoy monseigneur a fait sa livree du comon et de ses vallés d'office, l'une audit Valliet X gr. pour sa todure de chascune piece, vallent les XXII pieces: XVIII flor. III gr. [...] Item mais a livré ledit Guillaume a maistre Martin tondeur pour la tondure de XLIII pieces de carva blanc d'Alamagnie de quoy l'on doit forré la livree du comon, livré audit maistre Martin pour sa tondure pour chascune piece III gr., valent les XLIII pieces: X flor. IX gr. Item mais a livré ledit Guillaume a Anserme tondeur pour la tondure de trois pieces d'Engleterre deux noyres et une roge, de quoy l'on doy fere les ales de la dicte livree, compte pour piece VIII gr. de la tondure, valent les troys pieces: II flor.* (TGS, n<sup>o</sup> 86, 1440-1441, f. 117r-v).

26. *Ibidem*, f. 113v. Pierre de Menthon, seigneur de Montrottier, conseiller et bailli du Genevois, reçoit une robe à la livrée du faucon dont le tissu vaut un peu plus de trois florins l'aune (4 aunes), tandis que celle du duc vaut 9 florins l'aune (*Ibidem*, f. 121v).

doublée d'un tissu vert de Diest à 17 ducats la pièce<sup>27</sup>, complétée par des franges onéreuses<sup>28</sup>. Ces vêtements de même couleur, portés par une multitude de participants au cortège, attireraient aussi l'attention du spectateur sur le nombre des gens du duc de Savoie, contribuant ainsi à donner une forte image du pouvoir<sup>29</sup>.

Un soin manifeste est également apporté à l'équipement des chevaux qui feront partie du cortège. La monture avait un rôle aussi significatif que celui des seigneurs et des officiers de la cour ducal accompagnant leur prince. Ainsi, le cheval est tout autant paré que son cavalier; il participe activement à la qualité visuelle du cortège<sup>30</sup>, non plus par sa propre couleur, mais par les housures<sup>31</sup> qui prennent beaucoup d'importance au cours du XV<sup>e</sup> siècle<sup>32</sup>. Les préparatifs de l'hôtel de Louis vont dans ce sens: l'orfèvre Renaud dore les clous des garnisons<sup>33</sup> du cheval du duc et de ses pages<sup>34</sup>, de même que ceux de la monture du maréchal Louis de Savoie-Raconis<sup>35</sup>. Le duc de Savoie fait confectionner des garnisons de différentes couleurs: les chevaux de ses pages sont ornés de velours cramoisi<sup>36</sup>, tandis que son propre destrier est paré de soie blanche «pour son entrée à Bâle»<sup>37</sup>. Ces commandes témoignent de la valeur symbolique accordée à sa joyeuse entrée et révèlent en outre que le but du voyage n'est pas uniquement destiné au couronnement de Félix V. De la soie blanche est achetée pour faire les franges de la couverture<sup>38</sup> et de

27. *Ibidem*, f. 118v-119r, 124v.

28. *Ibidem*, f. 119r, 123v.

29. M.-T. CARON, «La noblesse en représentation dans les années 1430: vêtements de cour, vêtements de joute et livrées», *Images et représentations princières et nobiliaires dans les Pays-Bas bourguignons et quelques régions voisines (XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> s.)*. Publications du Centre européen d'études bourguignonnes (XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle), 37 (1997), p. 164.

30. JOLIVET, «*Pour soi vêtir*» (voir n. 12), I, p. 710.

31. Couverture d'apparat pour les chevaux (PIPONNIER, *Costume et vie sociale* [voir n. 14], p. 391).

32. MÉRINDOL, «Le prince et son cortège» (voir n. 22), p. 308.

33. Ensemble de pièces, d'or ou d'argent, faites par un orfèvre, afin de protéger, de garnir ou d'ornier un équipement ou une protection (*Dictionnaire du Moyen Français*. ATILF/Nancy Université - CNRS. Site internet: <http://www.atilf.fr/dmf>).

34. TGS, n° 86, 1440-1441, f. 118r, 124r.

35. *Ibidem*, f. 123r. Les seules dorures coûtent ainsi plus de 88 ducats.

36. *Ibidem*, f. 117v, 122r, 123v-124r.

37. *Ibidem*, f. 123r.

38. Pièce de tissu servant de protection au cheval (*Dictionnaire du Moyen Français*. ATILF/Nancy Université - CNRS. Site internet: <http://www.atilf.fr/dmf>).

la garnison<sup>39</sup>, tandis que les garnisons cramoisies des chevaux des pages du duc sont richement garnies de 160 aunes de Genève de franges de fils d'or ainsi que de soie grise et perse pour un montant de 188 florins<sup>40</sup>.

Les couleurs savoyardes sont de ce fait récurrentes parmi les effets préparés pour le cortège. Outre les parures des chevaux de Louis et de ses pages, le blanc et le rouge sont aussi présents sur la nouvelle cotte d'armes du héraut Savoie, faite de damas blanc et rouge<sup>41</sup>, de même que sur les bannières cramoisies à croix blanche ornant les instruments des quatre trompettes du duc<sup>42</sup> qui annonceront l'entrée de leur seigneur. Le peintre Jean Bapteur décore aussi ces bannières d'argent battu<sup>43</sup>, afin d'en renforcer l'éclat et le scintillement. Le brodeur maître Etienne réalise également un écu aux armes de Louis et un second aux armes de son épouse Anne de Chypre. En exposant les couleurs savoyardes, Louis fait, bien entendu, référence à ses couleurs

39. TGS, n° 86, 1440-1441, f. 123r-v. Les garnisons pour le duc et ses pages coûtent 364 florins.

40. *Ibidem*, f. 124r-v. Voir aussi JOLIVET, «Pour soi vêtir» (voir n. 12), I, p. 713 pour les houssures de Philippe le Bon en voyage en 1442.

41. *Item mais a livré ledit Guillaume au Grant Christofle pour deux aunes de drap de dammas cramesin et pour deux aunes de drap de dammas blanc, de quoy l'on a fait la cocte d'armes de Savoye; et a receu lesdites III aunes Annequin le taillieur et ledit Savoye, acheté l'aune du drap de dammas cramesin III ducas demy et l'aune du drap de dammas blanc III ducas, valent lesdites III aunes: XIII duc.* (TGS, n° 86, 1440-1441, f. 115r).

42. *Item mais a livré ledit Guillaume a celluy mesme moys a la Collecte merciere de Geneve /f. 115v/ pour trois pieces de tiercellin cramesin; et contient chascune piece VI aunes et en l'on a fait III bandieres des trompetes de mondit seigneur, acheté la piece pour le pris de III ducat et ung quart, valent: XII ducas III quars. Item mais a livré ledit Guillaume a ladite Collecte en celluy mesme moys pour deux pieces de tercellin blanc de quoy l'on a fait la croys blanche de III bandieres des trompetes, acheté la piece pour le pris de trois ducat, valent: VI duc.* (TGS, n° 86, 1440-1441, f. 115r-v).

43. *Item mais a livré ledit Guillaume ung papier et dimy d'argent de baturaz de quoy l'on a fait les banderes de trompetes de mondit seigneur, livré a Jehan le pintre, acheté le papier pour le pris de XV gr., vault le papier et dymi: XXII gr. d.* (TGS, n° 86, 1440-1441, f. 117r). *Item mais a livré ledit Guillaume a Jehan le pintre pour la faczon de deux bandieres qui a fait pour /f. 121r/ les trompetes de les armes de monseigneur que sont d'argent de bature, tant pour sa faczon comme pour sa poine: III duc.* (TGS, n° 86, 1440-1441, f. 120v-121r). Sur Jean Bapteur, grand peintre fribourgeois entré à la cour de Savoie en 1427, à l'origine des enluminures de l'Apocalypse des ducs de Savoie, voir L. RIVIÈRE CIAVALDINI, *Imaginaires de l'Apocalypse. Pouvoir et spiritualité dans l'art gothique européen*, Paris 2007; G. CASTELNUOVO, M.-A. DERAGNE, «Peintres et ménétriers à la Cour de Savoie sous Amédée VIII (1391-1451): salaires, statuts et entregent», dans *Regards croisés. Musiques, musiciens, artistes et voyageurs entre France et Italie au XV<sup>e</sup> siècle*, N. GUIDOBALDI (dir.), Paris 2002, p. 31-59.

dynastiques, mais comme le rouge et le blanc sont également les couleurs de l'Église romaine, il renvoie aussi au protagoniste du couronnement qui va être célébré, son père Félix V<sup>44</sup>.

#### *De nouvelles devises*

Le voyage de Louis jusqu'à Bâle revêt une importance particulière dans le processus d'investiture de sa nouvelle fonction ducal. C'est en effet à cette occasion qu'il arbore pour la première fois la devise du faucon, devise dynastique portée successivement par Amédée VI, Amédée VII et Amédée VIII<sup>45</sup>. Avant son accession au titre ducal le 6 janvier 1440, Louis avait choisi comme devise personnelle une plume blanche pendue à un bâton vert, accompagnée du motto *en prent*. Il n'en changera pas lorsqu'il deviendra lieutenant du duché et prince de Piémont en 1434<sup>46</sup>, alors qu'Amédée VIII se retire à l'ermitage de Ripaille<sup>47</sup>.

44. Pour son entrée à Bâle le 24 juin 1440, le cheval blanc de Félix V est recouvert d'un drap rouge. Le nouveau souverain pontife porte ainsi de façon ambivalente les couleurs de la Savoie et celle de l'Église romaine. De nombreux participants au cortège sont aussi vêtus de blanc en son honneur (PARAVICINI BAGLIANI, «Félix V et le cérémonial pontifical» [voir n. 1], p. 14, 17). Sur ces couleurs, voir aussi A. PARAVICINI BAGLIANI, *Le Chiavi e la Tiara. Immagini e simboli del papato medievale*, Roma 1998 (La corte dei papi, 3), p. 47-49.

45. Ce texte permet de confirmer les hypothèses d'Annick Vadon et de Laurent Hablot quant au changement de devise de Louis au moment de l'obtention du titre ducal: A. VADON, «Les heures du duc Louis de Savoie (1413-1465). Héraldique, emblématique et datation», dans *Héraldique et emblématique de la Maison de Savoie (XI<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> s.)*, B. ANDENMATTEN, A. PARAVICINI BAGLIANI et A. VADON (dir.), Lausanne 1994 (CLHM, 10), p. 142-145; L. HABLLOT, *La devise, mise en signe du prince, mise en signe du pouvoir. Les devises et l'emblématique des princes en France et en Europe à la fin du Moyen Âge*, thèse soutenue sous la dir. de M. AURELL et de M. PASTOUREAU, Université de Poitiers, 2001, dactyl. Sur la devise du faucon voir aussi A. DUFOUR, F. RABUT, «Les peintres et les peintures en Savoie du XVI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle», dans *MDSSHA*, 12 (1870), p. 65; BRUCHET, *Le château de Ripaille* (voir n. 1), preuve XXII, p. 143, 361-362; L. CIBRARIO, D. PROMIS, *Sigilli de' principi di Savoia*, Torino 1934, p. 70; M. PASTOUREAU, «De la croix à la tiare. Amédée VIII et l'emblématique de la Maison de Savoie», dans *Amédée VIII-Félix V* (voir n. 2), p. 100; ID., «L'emblématique princière à la fin du Moyen Âge», dans *Héraldique et emblématique de la Maison de Savoie*, p. 16; N. POLLINI, *La mort du prince. Rituels funéraires de la Maison de Savoie (1343-1451)*, Lausanne 1994 (CLHM, 9), p. 93 et 226.

46. Il était jusqu'alors comte de Genève: *Chronique de Jean Le Fèvre*, éd. par F. MORAND, II, Paris 1881, p. 289; BRUCHET, *Le château de Ripaille* (voir n. 1), p. 143, 362, 480; S. EDMUNDS, «New Lights on Bapteur and Lamy», *Atti della Accademia delle scienze di Torino*, 102 (1967-1968), p. 513; PASTOUREAU, «De la croix à la tiare» (voir n. 45), p. 100; ID., «L'emblématique princière» (voir n. 45), p. 24, 30; VADON, «Les heures du duc Louis de Savoie» (voir n. 45), p. 143-144.

47. BRUCHET, *Le Château de Ripaille* (voir n. 1), p. 143, 362.



Le port de sa nouvelle devise lors de son voyage vers Bâle exprime ainsi concrètement le passage de son statut de prince de Piémont à celui de duc. Louis se démarque néanmoins de ses prédécesseurs en personnalisant la devise: il y ajoute une branche de châtaignier sur laquelle se pose le faucon. Ce choix n'est pas évident à interpréter, mais il faut souligner qu'en 1438 déjà, Louis recevait de son épouse Anne de Chypre un fermaillet d'or en forme de branche de châtaignier<sup>48</sup> et que ce même feuillage était présent sur le collier de l'Ordre du Lévrier blanc fondé en 1393 par Charles III le Noble, roi de Navarre. Au moment où cette devise apparaît dans l'emblématique de Louis de Savoie, le châtaignier est encore utilisé par Blanche de Navarre et son fils Charles, prince de Viane. Faut-il imaginer un échange de devises entre les deux cours?<sup>49</sup>

La charge symbolique du port de cette nouvelle devise est encore magnifiée lors du voyage vers Bâle, étant donné que Louis la fait aussi porter par son entourage, marquant ainsi l'unité de l'hôtel ducal autour de son nouveau seigneur. À cet égard, son déplacement vers la ville conciliaire se transforme en une auto-proclamation de son pouvoir et de sa dynastie. La devise n'est pas seulement apposée sur les livrées de l'hôtel ducal, mais elle est aussi brodée d'or et d'argent pour les grands seigneurs et officiers qui entourent Louis. Les broderies d'orfèvrerie n'étant réservées qu'aux événements d'importance à la cour de Savoie<sup>50</sup>, elles n'en paraissent que plus significatives. À cette époque, le luxe d'un vêtement princier se mesurait essentiellement à la quantité de métaux précieux qui entraient dans sa réalisation<sup>51</sup>. L'effet éclat-

48. A. DUFOUR, F. RABUT, «Les orfèvres et les produits de l'orfèvrerie en Savoie», *MDSSHA*, 24 (1886), p. 404; VADON, «Les heures du duc Louis de Savoie» (voir n. 45), p. 144; PAGE, *Vêtir le Prince* (voir n. 9), p. 55-56.

49. Je remercie Laurent Hablot pour cette piste et renvoie à sa thèse pour plus d'informations: *La devise, mise en signe du prince* (voir n. 45). Sur Charles III, sa cour et son Ordre du Lévrier blanc voir M. NARBONA CARCELES, *La Corte de Carlos III el Noble, rey de Navarra: espacio doméstico y escenario de poder, 1376-1415*, Pampelune 2006. La trésorerie générale de Savoie contient quelques mentions de relations entre la cour de Savoie et celle de Navarre, mais ces textes restent sibyllins: en 1416, Amédée VIII envoie une ambassade secrète auprès du roi de Navarre Charles III (TGS, n° 61, 1414-1416, f. 447r; n° 63, 1417, f. 69r), et en 1435, un ambassadeur du roi de Navarre Jean II d'Aragon se trouve à la cour de Savoie, où il reçoit un don important (TGS, n° 80, 1434-1435, f. 332r).

50. PAGE, *Vêtir le Prince* (voir n. 9), p. 55.

51. JOLIVET, «*Pour soi vêtir*» (voir n. 12), I, p. 158, 196. Par exemple, en 1435 pour la paix d'Arras, plus de 65% du prix de la livrée des archers de Philippe le Bon est dû à la broderie et à l'orfèvrerie.

tant de l'orfèvrerie<sup>52</sup> portée par un nombre imposant de participants en marche donnait au spectateur un sentiment de faste, de puissance et de richesse<sup>53</sup>. L'impact visuel d'un tel convoi prend tout son sens dans le contexte de l'entrée de Louis à Bâle et du couronnement de Félix V.

Sur les 90 robes portant la livrée du duc données aux chevaliers et écuyers de son hôtel, seules 80 ont été brodées avec de l'orfèvrerie<sup>54</sup> et, sur ces 80, 46 l'ont été très richement «quant mondit seigneur ala a Bale a la coronation»<sup>55</sup>. Le seul prix de la broderie, sans compter la confection de la robe ni le prix du métal, est fort élevé; il se monte à 25 ducats pour le duc Louis et autant pour son épouse Anne, à 14 ducats pour Humbert le Bâtard, demi-frère d'Amédée VIII<sup>56</sup>, à 10 ducats pour 30 chevaliers, ainsi qu'à 8 ducats pour neuf écuyers et pour les enfants du couple ducal: Amédée, âgé de cinq ans, Louis, qui venait de fêter ses trois ans et Marguerite, encore au berceau. La fiancée d'Amédée, Yolande de France, d'un an son aînée, bénéficie aussi de broderies<sup>57</sup>. Malgré leur jeune âge, les princes de la Maison de Savoie sont déjà associés à cette démonstration de puissance autour du nouveau duc, leur père.

Le montant des broderies effectuées pour la livrée de Louis s'élève à 468 ducats<sup>58</sup>, auxquels il faut ajouter 300 ducats pour celles appliquées sur trente robes brodées pour les officiers qui

52. S. JOLIVET, «Se vêtir pour traiter: données économiques du costume de la cour de Bourgogne dans les négociations d'Arras de 1435», *Annales de Bourgogne*, 69 (1997), p. 14.

53. JOLIVET, «Pour soi vêtir» (voir n. 12), I, p. 712; EAD., «Se vêtir pour traiter» (voir n. 52), p. 10-11, 13; EAD., «Parures brodées à la cour de Philippe le Bon, duc de Bourgogne: une autre idée du luxe?», *Le corps et sa parure / The Body and its Adornment. Micrologus*, 15 (2007), p. 296-297.

54. Un marc pour le duc Louis et autant pour son épouse Anne de Chypre. Les autres officiers n'ont droit qu'à 6 onces de métal (TGS, n° 86, 1440-1441, f. 291v). Le marc vaut 10 florins 3 gros, sans la façon, soit plus de 6 ducats.

55. TGS, n° 86, 1440-1441, f. 290v-291v. Voir aussi n. 25.

56. TGS, n° 86, 1440-1441, f. 189v. Sur Humbert le Bâtard, comte de Romont depuis janvier 1440, voir A. DE RIEDMATTEN, *Humbert le Bâtard. Un prince aux marches de la Savoie (1377-1443)*, Lausanne 2004 (CLHM, 35).

57. E. MALLET, «Documents genevois inédits pour la généalogie historique de la Maison souveraine de Savoie», tiré à part de *Memorie della Accademia delle scienze di Torino, Classe di scienze morali, storiche e filologiche*, 16 (1856), p. 30-31.

58. La duchesse Anne fait aussi broder 25 robes pour sa livrée, mais nous ignorons si elles ont un rapport avec le voyage pour Bâle et quelle devise y est apposée. Il s'agit d'un montant de 250 ducats, soit 10 ducats la broderie (TGS, n° 86, 1440-1441, f. 190v).

ont accompagné Félix V à Bâle en juin<sup>59</sup>. Il est important de souligner que ces robes portent la livrée du faucon, la devise ducale à laquelle Amédée VIII a renoncé en acceptant la tiare. Il n'est pas mentionné s'il s'agit du faucon posé sur la branche de châtaignier, mais ce fait confirme que les origines seigneuriales et ducaltes du nouveau souverain pontife sont manifestes lors de sa joyeuse entrée à Bâle le 24 juin 1440<sup>60</sup>.

Le brodeur de Genève, maître Etienne Zaps<sup>61</sup>, qui œuvrait régulièrement à la cour de Savoie, a accompli la majeure partie des broderies avec ses ouvriers, bien que le duc Louis ait aussi dû recourir à d'autres artisans qu'il a fait venir d'urgence à Genève depuis Bourg-en-Bresse et Grenoble, afin de terminer au plus vite ce travail titanesque<sup>62</sup>. Etienne Zaps emploiera 60 marcs d'orfèvrerie dorée et argentée pour effectuer les broderies<sup>63</sup>. La réalisation et le paiement sont d'ailleurs particulièrement difficiles: le brodeur reçoit des versements fractionnés: vers le 2 juin des acomptes de 200 florins<sup>64</sup> et de 195 ducats<sup>65</sup> pour fils d'or et de soie, 60 ducats en juillet<sup>66</sup>, puis encore 50 florins le 11 août 1440<sup>67</sup>, 100 ducats le 10 septembre 1440<sup>68</sup> et 290 ducats le 6 mars 1441<sup>69</sup>.

Pour donner un ordre de grandeur de la dépense effectuée pour les broderies des robes de livrée en vue du couronnement de Félix V, il suffit de comparer leur prix à des travaux similaires, visant eux aussi à magnifier la dynastie. En 1434, la broderie

59. *Cy s'ensuyt l'ouvrage de brodure fait per mestre Estivent le brodeur pour mon tres redoubté seigneur le duc de Savoye. Et premierement quant nostre saint pere partit de Losanne pour aller a Bale: XXX roubes de laz livreaz du faucon, livré a Guillaume de Avanchier chascune fasson de lesdictes roubes vallan X ducas, ordonné pour monseigneur le mareschal de la Morea, ledit Guillaume d'Avanchier et pour le tresorier, valent: III<sup>e</sup> duc.* (TGS, n° 86, 1440-1441, f. 189v).

60. Comme l'a bien indiqué A. PARAVICINI BAGLIANI, «Félix V et le cérémonial pontifical» (voir n. 1), p. 17-18.

61. PAGE, *Vêtir le Prince* (voir n. 9), p. 55. Le brodeur est appelé Gast ou Zast et également Trenezat (*Ibidem*, p. 56-57).

62. TGS, n° 86, 1440-1441, f. 118v, 120v.

63. *Ibidem*, f. 114v, 291v. Il s'agit dans un premier temps de 12 marcs d'orfèvrerie dorée et de 28 marcs d'orfèvrerie argentée, puis de 20 marcs supplémentaires à 10 florins 3 gros le marc, soit 773 florins, uniquement pour le métal.

64. TGS, n° 86, 1440-1441, f. 121v.

65. *Ibidem*.

66. *Ibidem*, f. 190v.

67. *Ibidem*, f. 188v.

68. *Ibidem*, f. 188v-189r.

69. *Ibidem*, f. 189v-191v. Plus de 1474 florins sont ainsi versés pour la livrée de Louis, les 30 robes pour Félix V et la livrée d'Anne de Chypre.

apposée sur les robes de livrée de Marguerite de Savoie lors de ses noces avec Louis III d'Anjou, roi de Sicile, ne coûte que 8 florins pour la robe de la reine, 6 florins pour le comte de Genève son frère et pour cinq écuyers et officiers, 4 florins pour les gentilshommes, dames et chevaliers et 2 florins pour les menus officiers<sup>70</sup>. Les serviteurs quant à eux reçoivent une broderie sur du drap blanc, mais sans orfèvrerie. Le prix des broderies pour le métal et la façon se monte ainsi à 505 florins pour 95 robes<sup>71</sup>. Bien que Marguerite devienne reine par ce mariage, le prix de la broderie qui lui est destinée – 8 florins – est largement inférieur aux 25 florins de celle dévolue à Louis et à Anne et équivaut au prix de la moins coûteuse remise aux écuyers et aux enfants.

Il faut aussi signaler un fait surprenant quant au port de la devise du faucon. En plus d'être personnalisée par Louis, cette devise dynastique n'est en effet pas la seule arborée par le nouveau duc dans le cadre du couronnement de Félix V à Bâle<sup>72</sup>. Si la manche gauche de sa robe de livrée verte est ornée du faucon posé sur sa branche de châtaignier, la manche droite, pour sa part, est décorée d'une autre devise, celle de rayons de soleil se terminant à la manière d'une crosse<sup>73</sup>. Les robes de livrée portaient en général leur devise sur une manche, parfois sur les

70. Marguerite et les chevaliers ont pu prétendre à des broderies d'or et d'argent, tandis que les écuyers, les secrétaires et les clercs des dépenses n'ont eu droit qu'à de l'orfèvrerie blanche (BRUCHET, *Le château de Ripaille* [voir n. 1], p. 144 et preuves LXIV et LXV p. 489-491).

71. *Ibidem*.

72. *Cy sensuyt l'ouvrage de brodure fait par mestre Estivent le brodeur pour mon tres redoubté seigneur monseigneur le duc de Savoye [...]. Item mes pour mondit seigneur une robe de vellu verd de ladite livree, de quoy la manche dreyta estoit faite de royons de selloil en maniere d'une crosse et an la mange senestre le faucon de fine brodure et les follies de chastagnier d'or vellu et la branche sur quoi ly faucon se tien: XXV duc. Item une robe pour ma tres redeubté dame madame la duchesse de samblable broderie que celle de mondit seigneur: XXV duc.* (TGS, n° 86, 1440-1441, f. 189v).

73. PIPONNIER, *Costumes et vie sociale* (voir n. 14), p. 231-261; BEAUNE, «Costume et pouvoir» (voir n. 23), p. 125-146; L. HABLLOT, «Les signes de l'entente. Le rôle des devises et des ordres dans les relations diplomatiques entre les ducs de Bourgogne et les princes étrangers de 1380 à 1477», *Les étrangers à la cour de Bourgogne*, B. SCHNERB et W. PARAVICINI (dir.), n° spécial de la *Revue du Nord*, 84 (avril-septembre 2002), p. 319-341; R. DELORT, «Notes sur les livrées en milieu de cour au XIV<sup>e</sup> siècle», dans *Commerce, Finances et Société (XI<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles)*. Recueil de travaux d'Histoire médiévale offert à M. le Professeur Henri Dubois, textes réunis par Ph. CONTAMINE, Th. DUTOUR et B. SCHNERB, Paris 1993, p. 361-368; JOLIVET, «Pour soi vêtir» (voir n. 12), I, p. 678; EAD., «Parures brodées à la cour de Philippe le Bon» (voir n. 53), p. 291-230.

deux, mais il s'agissait habituellement du même motif<sup>74</sup>. Il était possible d'honorer un proche ou un seigneur en se parant de sa devise<sup>75</sup>, mais en respectant dans ce cas les règles de la symbolique. Louis de Savoie suit d'ailleurs ces codes, étant donné qu'il porte le faucon dynastique sur le côté gauche – il renvoie ainsi au cœur et à l'expression d'une dépendance –, tandis qu'il arbore sur le côté droit les rayons de soleil se terminant en crosse, la droite étant plutôt le lieu d'une exposition courtoise, mais non contraignante<sup>76</sup>. Comment interpréter cette devise? La crosse a peut-être été choisie, soit pour rendre hommage à son père et à sa nouvelle fonction, dont l'éclat rejaillit sur la dynastie en lui conférant une sacralité tant recherchée, soit pour honorer la ville conciliaire en se parant de ses armoiries. Ces dernières portent en effet une représentation stylisée de la crosse des évêques depuis la fin du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>77</sup>. Ce qui semble certain, c'est que cette devise a été choisie spécialement pour la circonstance, étant donné qu'elle ne réapparaît plus, à ma connaissance, après cette date.

#### *Le voyage de Louis de Savoie vers Bâle*

Louis de Savoie et sa cour quittent Genève<sup>78</sup> le 19 juillet

74. CARON, «La noblesse en représentation» (voir n. 29), p. 165; JOLIVET, «Pour soi vêtir» (voir n. 12), I, p. 246, 568, 594, 673.

75. HABLLOT, «Les signes de l'entente» (voir n. 73), p. 323-324.

76. *Ibidem*, p. 325-326.

77. J. TAUBER, «Bâle-canton», *DHS*, 1, 2002, p. 702; W. MEYER, «Bâle-ville», *Ibidem*, p. 729.

78. *Allocantur sibi quos prenominatus thesaurarius pro domino et de eius mandato traxit et libravit causis ac personis contentis et descriptis in quodam rotulo papireo cuius tenor sequitur ut ecce. Librate extraordinarie facte per nobilem virum Hugonetum Vesperis, thesaurarium Sabaudie generalem, de mandato illustrissimi domini nostri ducis eundo in comitiva ipsius domini nostri apud Basiliam ibidemque stando et inde redeundo personibus et rationibus que sequuntur. Et primo, die sexdecima jullii anno Domini millesimo quatercentesimo quadagesimo, datos per illustrissimum dominum nostrum Sabaudie ducem cuidam apparitori lusorique corde de levitate et habilitate qui coram ipso et dominabus lusit Gebennis, videlicet in tribus ducatis auri: V flor. III d. gr. Item libravit die vicesima eiusdem, datos de precepto ipsius illustrissimi domini nostri apud Murat eundo Basiliam tribus mimis ville Bernensis qui cum eorum instrumentis venerunt obviam domino, videlicet in tribus flor. Alamagnie: III flor. III d. gr. Item libravit die mercurii vicesima septima jullii Basile traditos Petro Masuerii pro solvendo locagium domus in qua fuit locatus Basile ipse illustrissimus dominus noster dux, in viginti sex flor. Alamagnie ad XVII d. gr.: XXXVI flor. X d. gr. Item libravit dicta die, datos de precepto quo supra tribus mimis et uni trompette de civitate Basile qui luxerunt coram domino in quatuor flor. Alamagnie ad XVII gr.: V flor. VIII d. gr. Item libravit dicta die duobus aliis sociis de Basilia ducentibus lentinii coram domino in uno flor. Alamagnie: XVII d. gr. (TGS, n° 86, 1440-1441, f. 370r).*

1440<sup>79</sup>. Ils se trouvent déjà à Rolle à midi, puis arrivent à Lausanne le soir<sup>80</sup>, où le duc fait une offrande à la cathédrale Notre-Dame. Le convoi continue son voyage par les villes savoyardes de Moudon<sup>81</sup> et de Morat, où il parvient le 20 juillet<sup>82</sup>. Trois ménestrels de la ville de Berne y ont été envoyés pour l'accueillir et grossir ses rangs afin de l'accompagner jusqu'à Soleure, sa prochaine étape, où il arrive le 21 juillet. A nouveau, des dons à des musiciens de la ville sont enregistrés, ainsi que des aumônes<sup>83</sup>. Le reste du voyage est peu commenté dans la tréso-

79. [...] *sequuntur librata facte per nobilem virum Hugonetum Vesperis, thesaurarium Sabaudie generalem, banneretis ac ceteris nobilibus dicionis illustrissimi domini nostri ducis Sabaudie* /f. 368v/ *mandatis pro ipsum associando eundo a civitatem Basilie ad coronacionem sanctissimi domini nostri pape Felicis eius genitoris, quibus ordinatum est quod tradatur pro qualibet persona et equo tercium unius flor. Alamagnie pro singulo die, computato et valente ipso flor. Alamagnie XVII d. gr. monete Sabaudie. Et hoc pro octo diebus proxime venientibus inceptis die martis decimanona jullii anno Domini millesimo quatercentesimo quadragesimo [...]* (TGS, n° 86, 1440-1441, f. 368r-v).

80. *Ibidem*, f. 221v.

81. Le passage rapide de la cour n'a visiblement pas laissé de trace à Moudon (B. DE CÉRENVILLE, Ch. GILLIARD, *Moudon sous le régime savoyard*, Lausanne 1929 [MDR, II/14], p. 297).

82. Voir n. 78.

83. *Item mais a livré ledit Guillaume le XX jour de julliet a deux charrotons de Moudon qui ont pourté les garnison et pluseur aultres bagues de mondit seigneur et s'en es tornés dy qui le sommier qui ne pavoit plus allé et on pourtés lesdites gar /f. 125r/ nison et bagues de Moudon jusque a Salloure; livré a leurs tant pour leurs despens comme pour leurs poenne: XXX gr. Item mais livré ledit Guillaume le XXI jour dudit mois a ung homme de Salloire et a deux chivaulx qui ont pourté les dictes garnison et bagues de Salloire jusque a Listat; livré a ly tant pour sa poenne comme pour ses despens: II flor. III gr. Item mais a livré ledit Guillaume a André de Blonay qui est demouré avec ly, pour ses despens: III gr. Item mais a livré ledit Guillaume audit Anthoigne Lostel qui l'a prester a mondit seigneur pour auffri a Nostre Dame de Lausanne: I fl. d'Alamagnie. Item mais a livré ledit Guillaume audit Anthoigne Loste deux flor. d'Alamagnie qui l'a delivré du comandement de mondit seigneur es deux menestriers de Salloyre: II flor. d'Alamagnie. Item mais a livré ledit Guillaume audit Anthoigne qui l'a presté a mondit seigneur pour auffri en la dicte ville de Salloire: I flor. d'Alamagnie. [...] Item a livré ledit Guillaume le XXVIII jour dudit mois a ung charret a VIII chivalx et deux personnes pour mené le bagage de mondit seigneur, excepté sa chambre despuys Geneve jusque a Bale VI jour durant, en commancier les XIX jours dudit mois et l'on donne a rayson de III flor. d'Alamagnie et dymi pour jour enclus livrees, salaires et despens, valent les VI jours: XXI flor. et dymi d'Alamagnie. Item mais a livré ledit Guillaume a ung charret a trois chivalx pour pourté la dicte chambre de mondit seigneur de Geneve a Bale et pour retourné a Geneve, enclus les despens et solayre dudit charret, en quoy a vaqué tant en allant, /f. 125v/ en demourant a Bale comme en revenant de Bale a Geneve XIII jour, comte I flor. d'Alamagnie pour jour, valent les XIII jours: XIII flor. d'Alamagnie. Item mais a livré a Valistat pour une charrete prise pour mener la dicte chambre de mondit seigneur le duc jusque a Bala car l'on ne pavoit passés plus avant la dicte charrete qui menoyt pour avant la dicte chambre pour les malvays passages et pour ce quelle*

rière. Nous apprenons uniquement que les chariots portant les effets du duc sont passés par Balsthal<sup>84</sup> et que dans cette localité, le char transportant la «chambre» de Louis de Savoie a dû être abandonné au profit d'une charrette, car il était trop large pour circuler sur les chemins des cols jurassiens. Le convoi rejoint ensuite Liestal<sup>85</sup> et fait son entrée à Bâle le 23 aux vêpres<sup>86</sup>, la veille au soir avant le couronnement.

Le rythme du voyage est effréné, sans aucune pause jusqu'à destination; pourtant, de manière générale, les déplacements des grands convois comme celui-ci, effectués sur une journée entière, sont suivis par des étapes qui débutent après le déjeuner, afin de réduire la fatigue, de réparer les chariots et de ferrer les chevaux<sup>87</sup>. L'avancée est surtout particulièrement rapide, compte tenu de la présence de chariots et du nombre important de personnes<sup>88</sup>.

Tout le voyage semble en effet avoir été organisé dans l'urgence. Alors que les nobles de Savoie, du Bugey, du Genevois et de Bresse ont été convoqués le 1<sup>er</sup> juin pour être prêts à accompagner Félix V de Lausanne à Bâle le 13 juin<sup>89</sup>, le duc Louis ne

*estoit trop large, livré a ly tant pour allé a Bale comme pour retourné: IIII flor. et dymy d'Alamagnie. Item pour le retour du charet a VIII chivalx et deux personnes qui a retourné le bagages de mondit seigneur de Bale jusque a Geneve pour VI jour qui ly a vaqué et fait pat a IIII flor. d'Alamagnie pour jour, valent les VI jours: XXIII flor. d'Alamagnie* (TGS, n° 86, 1440-1441, f. 125r-v).

84. CH, canton de Soleure.

85. CH, canton de Bâle-Campagne.

86. *Concilium Basiliense* (voir n. 1), VII, p. 212.

87. M. N. BOYER, «Medieval Suspended Carriages», *Speculum*, 34 (1959), p. 362; E. PIBIRI, «Ambassades et voyages autour des fiançailles d'Annabelle princesse d'Ecosse et de Louis de Savoie, comte de Genève (1444-1445)», dans *L'itinérance des seigneurs (XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles)*, A. PARAVICINI BAGLIANI, E. PIBIRI, D. REYNARD (dir.), Lausanne 2003 (CLHM, 34), p. 138-140. Il en va de même lors du voyage des demoiselles d'Agnès de Clèves en 1439. En effet, lorsque le voyage est plus facile, les déplacements débutent après le déjeuner, avec un kilométrage souvent de plus de 40 km (M. SOMMÉ, «De Flandre en Navarre: le voyage d'Agnès de Clèves, nièce de Philippe le Bon et princesse de Navarre, en 1439», dans *L'itinérance des seigneurs*, p. 189).

88. PIBIRI, *En voyage pour Monseigneur* (voir n. 4), partie III, chap. 2, p. 380-381.

89. *Libravit die prima mensis junii anno Domini millesimi quatercentesimo quadragesimo, de precepto domini nostri comitis Gebennensis, relatione nobilis Johannis de Lorney, scutiffieri scutifferie eiusdem, dicto le Camuz, messagerio domini, pro suis et unius equi expensis octo dierum faciendis eundo a Lausanna ad baillivatus subscriptos cum licteris domini nostri comitis Gebennensis missorum directis nobilibus baillivatus subscriptorum ex parte dicti domini comitis, ut se pararent talliter que die XIII mensis presentis apud Lausannam infallibiliter interessent, qui accessit ad baillivatus Sabaudie, Gebennarum et Beugesii ad nobiles ipsorum baillivatorum et computatis sibi per diem pro per-*

convie ses accompagnants que beaucoup plus tard. Alors qu'il quitte Genève le 19 juillet, ce n'est que le 13 juillet qu'il envoie des chevaucheurs auprès des nobles des bailliages du Bugey et de Bresse, afin qu'ils se tiennent prêts à l'accompagner quand il le leur dira. La date de son départ n'est donc pas encore fixée à ce moment<sup>90</sup>. Le 14 juillet, il dépêche les mêmes lettres aux seigneurs des bailliages du Genevois, du Faucigny, de Vaud, du Chablais et du Val d'Aoste. Le 15 enfin, les nobles de Savoie, de Maurienne et de Tarentaise sont informés. Le laps de temps laissé aux nobles pour se préparer et pour rejoindre Louis est donc extrêmement court, voire même beaucoup trop bref pour que certains d'entre eux puissent l'accompagner, notamment ceux du Val d'Aoste, étant donné qu'il faut environ quatre à six jours pour qu'un messenger transmette la nouvelle et autant pour que les seigneurs arrivent auprès de lui. Le 17 juillet enfin, Louis envoie son chevaucheur Hans, de Genève à Bâle, pour annoncer à Félix V sa venue<sup>91</sup> et pour que le maître d'hôtel Guillaume Rigaud prépare le logement de la cour de Savoie.

L'itinéraire<sup>92</sup> choisi par Louis est aussi significatif de l'empressement du nouveau duc à rejoindre Bâle au plus vite. En effet, si l'on considère le chemin emprunté par Félix V pour se rendre dans cette même ville, on peut constater qu'il est passé par Fribourg<sup>93</sup> et Berne<sup>94</sup>, contrairement à Louis qui suit la voie la plus directe par Morat pour rejoindre Soleure. En 1445, la sœur de Louis, Marguerite, entreprend également un voyage de Genève à Bâle pour rejoindre son futur époux le comte palatin Louis IV à Heidelberg. A cette occasion, elle fait aussi un détour par Berne, avant de rejoindre Bâle. Par contre, pour convoier une partie de la dot de Marguerite jusqu'à Bâle, Jean de Blonay suit exactement le même itinéraire que Louis de Savoie, non

*sona et equo ad racionem quinque d. gr.: III flor. IIII d. gr. Libraviv die predicta, de precepto ex relatione quibus supra, Henrico de Magnopetro causa consimili cum similibus licteris domini clausis directis nobilibus baillivatus Breysie etiam ex parte eiusdem domini nostri comitis et ulterius eundo ad locum de Blocteran ad dominum principem Aurayce pro suis et unius equi <expensis> decem dierum faciendis, computatis sibi per diem pro persona et equo quinque d. gr.: IIII fl. II d. gr. (TGS, n° 86, 1440-1441, f. 365r).*

90. *Ibidem*, f. 371v.

91. *Ibidem*, f. 372r.

92. *Atlas historique de la Suisse*, éd. par H. AMMAN et K. SCHIB, Aarau 1951, p. 17; PIBIRI, *En voyage pour Monseigneur* (voir n. 4), partie III, chap. 1, p. 294.

93. STUTZ, «Félix V.» (voir n. 1), p. 9-10.

94. *Ibidem*, p. 11-12; BRUCHET, *Le Château de Ripaille* (voir n. 1), p. 128. Voir aussi n. 7.



seulement pour aller plus vite, mais pour rester le plus longtemps possible sur les terres duciales et garantir ainsi la sécurité du précieux chargement<sup>95</sup>.

Le voyage de Félix V répond à des contraintes de représentation importantes. C'est à la demande de la ville de Fribourg<sup>96</sup>, qui veut être honorée par la présence du nouveau pape, qu'il s'y rend et, tant pour Félix V que pour Marguerite, il convenait de saluer les autorités de Berne, alliée de la Savoie<sup>97</sup>. L'impasse de Louis sur la ville de Berne est donc symptomatique du voyage d'urgence de la cour savoyarde pour arriver à Bâle avant le couronnement de Félix V. Ce choix d'itinéraire est d'autant plus significatif que le fils de l'avoyer de Berne, Rodolphe Hofmeister<sup>98</sup>, se trouve à la cour de Savoie et figure sur la liste de ceux qui ont accompagné Louis à Bâle<sup>99</sup>. Les liens avec Berne sont ainsi importants à cette époque, sans compter qu'un autre Bernois, Conrad de Scharnachtal – dont la famille est bien représentée tant au Conseil large qu'étroit<sup>100</sup> – est écuyer à la cour de Louis<sup>101</sup>.

La vitesse de marche de Louis et de sa cour est aussi à signaler. Il ne faut en effet que cinq jours au long convoi du nouveau

95. Jean de Blonay passe par Moudon, Morat, Aarberg, Soleure, Balsthal, le col du Hauenstein, Waldenburg et Liestal pour arriver à Bâle: E. CORNAZ, *Le mariage palatin de Marguerite de Savoie (1445-1449)*, Lausanne 1932 (MDR, II/15), p. 39-40, 135-140; PIBIRI, *En voyage pour Monseigneur* (voir n. 4), partie III, chap. 1, p. 298.

96. STUTZ, «Félix V.» (voir n. 1), p. 9.

97. N. BIANCHI, *Le materie politiche relative all'estero degli archivi di Stato piemontesi*, Bologna 1876, p. 84, 93-94; CORNAZ, *Le mariage palatin* (voir n. 95), p. 35; H. BRAUN, «Könige, Päpste und Fürsten in Bern», dans *Berns grosse Zeit: das 15. Jahrhundert neu entdeckt*, hrsg. von E. J. BEER et al., Red. und Schriftleitung J. HUBER, Bern 1999, p. 322.

98. A. HÜSSY, «Hofmeister, Rudolf», *DHS*, 6, 2007, p. 501. Membre du Grand et du Petit Conseil de Berne respectivement en 1399 et 1403, puis avoyer de Berne de 1418 à 1446. En 1447, Rodolphe Hofmeister se met aux arrêts à Berne en tant qu'otage pour le compte du duc Louis, tant que celui-ci n'aura pas versé la dot impayée de sa sœur Marguerite, signe des relations excellentes entretenues avec la Savoie (CORNAZ, *Le mariage palatin* [voir n. 95], p. 59, 214).

99. TGS, n° 86, 1440-1441, f. 190v, 291r.

100. W. PARAVICINI, «Seigneur par l'itinérance? Le cas du patricien bernois Conrad de Scharnachtal», dans *L'itinérance des seigneurs* (voir n. 87), p. 36-38. Conrad fera aussi partie des seigneurs qui se mettront aux arrêts pour la dot impayée de Marguerite: CORNAZ, *Le mariage palatin* (voir n. 95), p. 56. Voir aussi U. M. ZAHN, *Die Bildungsverhältnisse in den bernischen Ratsgeschlechtern im ausgehenden Mittelalter. Verbreitung, Charakter und Funktion der Bildung in der politischen Führungsschicht einer spätmittelalterlichen Stadt*, Bern 1979, p. 99, 100, 112.

101. Conrad reçoit aussi une robe de livrée en 1440 (TGS, n° 86, 1440-1441, f. 291r).

duc de Savoie pour rejoindre Bâle depuis Genève, alors que sa sœur emploiera vingt-quatre jours en 1445 pour effectuer le même trajet<sup>102</sup>. Jean de Blonay, qui transportera une partie de la dot de Marguerite en suivant le même itinéraire que Louis, mais avec un entourage moins important, ne rejoindra Bâle qu'en six jours<sup>103</sup>; on mesure dès lors la rapidité du convoi ducal. Félix V, pour sa part, s'est rendu de Lausanne à Bâle en onze ou douze jours, une cadence qui convenait beaucoup plus au décorum d'un convoi papal<sup>104</sup>. Comment expliquer cette hâte, alors que Louis connaît la date du couronnement depuis de longues semaines et qu'il pourrait profiter de son premier déplacement hors de ses terres depuis son accession pour recevoir, à l'instar de son père ou de sa sœur en 1445, les honneurs qui lui sont dus<sup>105</sup>? La comptabilité savoyarde donne quelques précisions sur la précipitation de ce voyage. En effet, Louis doit affronter différents problèmes pour pouvoir assister au couronnement de son père. Le premier est d'ordre économique, le second, qui en découle, est d'ordre pratique.

L'avènement de Félix V à la papauté a occasionné de fortes dépenses pour la cour de Savoie, tant pour le couronnement que pour l'installation du nouveau souverain pontife<sup>106</sup>. Malgré le subside de 16 deniers gros par feu concédé le 8 décembre 1439 par l'assemblée des Trois Etats à Genève, l'argent peine à rentrer. Le Pays de Vaud refuse d'ailleurs dans un premier temps de concéder la somme demandée<sup>107</sup>. Les comptes communaux d'Yverdon enregistrent par ailleurs les frais de voyage d'un émissaire envoyé auprès du duc Louis à Lausanne, afin de le supplier

102. CORNAZ, *Le mariage palatin* (voir n. 95), p. 33-36. Sa suite était composée de 200 chevaux (*Basler Chroniken* [voir n. 1], V, p. 373).

103. CORNAZ, *Le mariage palatin* (voir n. 95), p. 39-40, 135-140.

104. Le cortège du pape Boniface VIII lors de son voyage de Rome à Agnani en 1299 ne présente qu'une faible moyenne de 14 km: A. PARAVICINI BAGLIANI, «La mobilità della corte papale nel sec. XIII», dans *Itineranza pontificia. La mobilità della Curia papale nel Lazio (secoli XII-XIII)*, S. CAROCCI (dir.), Roma 2003 (Istituto storico italiano per il Medio Evo, Nuovi studi storici, 61), p. 45.

105. CÉRENVILLE, GILLIARD, *Moudon* (voir n. 81), p. 297.

106. F. COGNASSO, *Amedeo VIII (1383-1451)*, II, Torino 1930, p. 195, 199. Cognasso parle de 25'000 florins. Le Piémont versera 10'000 florins et Ivry 600 florins: L. MARINI, *Savoardi e Piemontesi nello stato sabaudo (1418-1601)*, I, Roma 1962, p. 40.

107. R. DÉGLON, *Yverdon au Moyen Age (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle). Etude de la formation d'une commune*, Lausanne 1949 (Bibliothèque historique vaudoise, 8), p. 173-174; CÉRENVILLE, GILLIARD, *Moudon* (voir n. 81), p. 304.

de révoquer cette demande de subsides<sup>108</sup>. Cet appel est resté sans suite et Yverdon s'est refusée de payer; ce n'est que lorsque les saisies de force ont débuté que le syndic d'Yverdon a proposé au duc une compensation de 200 florins, que ni Louis ni le délégué de Félix V n'ont toutefois acceptée. Ils ont exigé 300 florins, que les Yverdonnois n'ont versés qu'en paiements fractionnés de 100 florins au printemps et le reste en automne. Les Piémontais n'ont pas mis plus d'entrain à payer, étant donné que le 26 avril 1440, Louis de Savoie ordonne au receveur de Piémont d'exiger la fin du paiement «avec force» et d'appliquer tous les moyens possibles – en passant par l'arrestation ou la détention – afin de rembourser le prêt de 6000 ducats d'or qu'il avait dû souscrire auprès du marchand milanais résidant à Genève, Guillaume de Marliano<sup>109</sup>, pour soutenir les «frais démesurés» générés par la nouvelle charge de son père<sup>110</sup>. Le concile ne pouvait en effet pas subvenir aux dépenses du nouveau pape: ses dettes dépassaient de loin ses entrées en 1439<sup>111</sup> et les revenus financiers qui auraient pu débloquer la situation étaient soit entre les mains du pape Eugène IV, soit impossibles à percevoir. Ce n'est qu'en août 1440, et donc après le couronnement de Félix V, que le concile rétablit les annates pour une période de dix ans, conférant ainsi un financement à son pape<sup>112</sup>. Toujours est-il que Louis a dû

108. *Libravit Vuillermo Lamberti et sibi ipsimet pro suis gagiis trium dierum pro quolibet, quibus steterunt Lausanne pro supplicando illustrissimum dominum nostrum ducentum quod placeret dominacioni sue, quod ipse revocaret mandatum per suam illustrissimam dominacionem directum domino castellano Yverduni de quod compellendo pro quolibet foco de uno franco pro subsidio per ipsum, petito racione electionis summi pontificis genitoris sui: XXXVI s.* (Archives communales d'Yverdon, Ba 5, 1439-1440, f. 1r).

109. En 1449, la cour a toujours une dette importante auprès de Guillaume de Marliano: TGS, n° 94 (1446-1447), f. 440r. Voir E. MONGIANO, *La cancelleria di un antipapa: il bollario di Felice V (Amedeo di Savoia)*, Torino 1988 (Biblioteca storica subalpina, 204), p. 165.

110. A. TALLONE, *Parlamento Sabauda*, VIII, parte seconda, Patria oltremontana, vol. I, Bologna 1935, p. 162-163.

111. STIEBER, «Amédée VIII-Félix V» (voir n. 2), p. 347; A. ECKSTEIN, *Zur Finanzlage Felix' V und des Basler Konzils*, Berlin 1912 (reprint: dans *Neue Studien zur Geschichte der Theologie und der Kirche*, hrsg. von N. BONWETSCH und R. SEEBERG, IV, n° 14, Aalen 1973).

112. Les pères du concile avaient l'espoir que Félix V aiderait à subvenir aux frais considérables de la diplomatie conciliaire. Le cardinal d'Arles avait probablement soutenu l'élection de Félix pensant qu'il collaborerait avec ses propres ressources à la cause du concile. Le délai de sept mois entre l'acceptation et le voyage à Bâle est dû à la répugnance de la part du concile à fournir un revenu régulier au pape et à ses cardinaux (STIEBER, «Amédée VIII-Félix V» [voir n. 2], p. 358-361).

préparer et financer le départ de son père avant le sien, et c'est sans doute la raison pour laquelle les préparatifs de son voyage vers Bâle commencent seulement vers avril. C'est aussi pour cette raison que les multiples livrées et vêtements confectionnés pour l'entrée de Louis et de sa cour à Bâle, ainsi que pour le couronnement de Félix V, ne sont pas tous prêts lorsque le duc doit quitter Genève. Plusieurs messagers ducaux restent alors en ville pour attendre que les différentes pièces de vêtements soient terminées afin de les acheminer sans délai à Balsthal: notamment des robes à la livrée du faucon et les garnisons de velours rouge pour les chevaux du duc<sup>113</sup>. Ce n'est pas un hasard si ce sont justement les chevaucheurs Janin Corne et Maître Pierre qui sont choisis pour cette tâche; ils pourront, par leur habitude à chevaucher rapidement, rattraper le convoi et livrer à temps les effets manquants. Le peintre Jean Bapteur, qui a œuvré à la réalisation de différents écussons, quitte aussi Genève après le duc, afin de terminer certains travaux. Les retardataires doivent rejoindre le duc à Balsthal, avant le col du Haut-Hauenstein; il est donc évident que ces effets devaient servir à l'entrée de Louis en ville.

#### *Les accompagnants de Louis*

La comptabilité nous donne la liste<sup>114</sup> des seigneurs, ou d'une partie tout au moins, qui ont accompagné le duc Louis à Bâle.

<sup>113</sup>. *Libravit die vicesima mensis jullii anno predicto Janino Corne pro suis et eius equi ac sommerii portantis octo guarmissionas veluti rubei equorum domini ac duas vestes librate falconii eiusdem domini nostri, expensis trium dierum faciendis a civitate Gebennarum apud Valistat de mandato relacione nobilis Guillelmi de Avanchiaco, scutiffieri domini: I flor. Reni ad XVII et IX d. gr. Libravit de mandato dicta die et ex relacione quibus supra nobili Ludovico de Avanchiaco, qui ivit cum dicto Janino et portavit capucium domini nostri a dicto loco Gebennarum apud Valistat, pro suis et eius equi expensis trium dierum ad racionem predictam: I flor. Reni ad XVII. Libravit dicta die Johanni, pictori domini, et Stephano Pacot, chamberrio eiusdem, qui remanserat retro in dicto loco Gebennarum de precepto eiusdem domini nostri pro certis negociis eiusdem ibidem faciendis de mandato eiusdem domini nostri ex relacione supradicti Guillelmi de Avanchiaco, pro ipsorum expensis ac duorum equorum trium dierum facientis (sic) eundo <a> Gebennis Valistat ad racionem suprascriptam: II flor. Reni ad XVII. Libravit die eadem de mandato et ex relacione quibus supra magistro Pietro, calvacatori domini, qui ibidem Gebennis ultimate stetit pro expectando vestem veluti virid eiusdem domini nostri librate falconis perliarum, pro suis et eius equi expensis trium dierum ad racionem predictam, videlicet: I flor. Reni ad XVII (TGS, n° 86, 1440-1441, f. 372r).*

<sup>114</sup>. Il faut réunir plusieurs textes comptables pour parvenir à une liste plus ou moins complète des accompagnants: TGS, n° 86, 1440-1441, f. 230v-231r, 240r, 368r-369v. *La dispense fayte per noble Hugonet Vespere, tresaurier general de Savoye, par la main de Loys Alloze en allant a Basle. A livré ledit Hugonet pour la dis-*

Un nombre de 149 personnes et autant de chevaux peut être avancé, auquel il faut ajouter les valets d'office de l'hôtel ducal<sup>115</sup>. C'est donc largement entouré que Louis effectue son voyage vers la ville conciliaire. Ces données confirment les informations recueillies dans les sources narratives qui indiquent que Louis arrive à Bâle *cum comitiva maxima*<sup>116</sup>.

Pour chaque accompagnant à cheval, Louis verse 1/3 de florin d'Allemagne par jour de voyage, soit 6 deniers gros, le taux en vigueur à la cour de Savoie pour les déplacements avec le prince hors de ses Etats<sup>117</sup>. Les seuls frais d'accompagnement – pour l'aller et le retour<sup>118</sup> – se montent ainsi à plus de 751 florins de petit poids<sup>119</sup>. Cette somme élevée peut sans doute aussi expliquer la rapidité du voyage de Louis et de sa cour: un déplacement effectué avec plus de calme aurait sensiblement augmenté les frais liés au couronnement de Félix V.

Chaque seigneur ou officier peut emmener avec lui un nombre de montures fixé par la cour selon un ordinaire correspondant à son statut ou à son office. Ainsi, les plus entourés, après le duc à douze chevaux<sup>120</sup>, sont le comte François I<sup>er</sup> de Gruyère<sup>121</sup>, Jacques de Montmayeur<sup>122</sup> et Barthélemy Cha-

*pense de XXIII chevalx et autant de personnes, c'est a savoyr XII chevalx de monseigneur le duc, V chevalx de monseigneur le mareschal de la Moree, deux chevalx des enfans d'Ays, deux chevalx de Loys Allose, ung cheval du mareschal, ung cheval des vallés des pages et ung cheval de messire Bartholome Chabaud, faycte en allant de Geneve a Basle pour quatre jours et demy encomencez le lundy XVIII<sup>e</sup> jour de julliet exclusivement et fenis le venredy XXII<sup>e</sup> jours dudit moys le disner enclus, compte a rayson de VI d. gr. pour homme et cheval XII florins pour jour, enclus tous les jours VIII grans meilliermans pour les VIII coursiers: LIII flor. p. p. (TGS, n° 86, 1440-1441, f. 376r).*

115. En 1442, le duc Louis est accompagné de 90 valets lors de son voyage en Bourgogne auprès du duc Philippe le Bon (TGS, n° 88, 1441-1442, f. 170r-v); si nous ajoutons ce chiffre aux 149 seigneurs désignés dans la liste du voyage à Bâle en 1440, le duc de Savoie aurait donc été entouré d'environ 250 personnes.

116. *Concilium Basiliense* (voir n. 1), VII, p. 212; [...] *ein ansichtiger schöner Fürst, mit vielen Herren und dem übrigen Safonischen Adel [...]* (WURSTISEN, *Bassler Chronick* [voir n. 1], I, p. 390-391).

117. Les officiers envoyés en mission hors de Savoie sont habituellement payés 7 d. gr., mais s'il s'agit d'accompagner le duc, ils ne reçoivent plus que 6 d. gr. (TGS, n° 86, 1440-1441, f. 218v, 219r; PIBIRI, *En voyage pour Monseigneur* [voir n. 4], partie III, chap. 5, p. 436-442).

118. Le nombre de jours de voyage diffère selon le lieu de résidence des participants: entre 7 et 8 jours pour l'aller et seulement 3 ou 4 pour le retour.

119. Voir n. 114.

120. TGS, n° 86, 1440-1441, f. 376r.

121. U. BIRCHLER, «Gruyère, François I<sup>er</sup>», *DHS*, 6, p. 39.

122. D'une ancienne famille seigneuriale savoyarde. Son père était le maréchal de Savoie Gaspard II de Montmayeur (G. CASTELNUOVO, *Ufficiali e gentiluomini. La società politica sabauda nel tardo medioevo*, Milano 1994, p. 64, 241).

bod<sup>123</sup>, président de la Chambre des comptes, tous à six chevaux, le quota maximum pour les conseillers<sup>124</sup> lors d'un voyage hors des Etats de Savoie.

Louis de Savoie-Raconis, bâtard d'Achaïe<sup>125</sup>, maréchal de La Morée, Amédée de Challant, seigneur de Varey<sup>126</sup>, Bertrand de Duin, seigneur de La Val d'Isère<sup>127</sup>, Jean du Saix, chevalier, et Hugon Vieux<sup>128</sup>, trésorier général de Savoie, ont droit à cinq montures<sup>129</sup>. Les autres n'en ont que quatre, trois ou deux. Il faut ajouter que le nombre de montures qui figure dans la trésorerie est celui remboursé par la Chambre des comptes, afin de contrôler les dépenses liées au service princier. Toutefois, de nombreux seigneurs considèrent ces quotas insuffisants en regard de leur rang. Dans ce sens, certains n'hésitent pas à être plus entourés, mais ils ne recevront pas de compensation pour les montures supplémentaires. Le nombre avancé par les textes comptables est donc probablement inférieur à la réalité. Jacques de Challant<sup>130</sup>, par exemple, qui n'aurait droit qu'à quatre chevaux, dépasse souvent le nombre autorisé et paie sur ses propres finances ce surplus de compagnie<sup>131</sup>.

Louis est ainsi escorté des plus hautes instances de son gouvernement: le président de la Chambre des Comptes Barthélemy Chabod, le trésorier général de Savoie Hugon Vieux, le président du Conseil du Genevois Antoine Dragh<sup>132</sup> et le chambellan

123. TGS, n° 86, 1440-1441, f. 218v; CASTELNUOVO, *Ufficiali e gentiluomini* (voir n. 122), p. 190, 215, 221.

124. Les conseillers ont droit à 5 ou 6 chevaux hors de Savoie et 4 à l'hôtel du prince (PIBIRI, *En voyage pour Monseigneur* [voir n. 4], partie III, chap. 5, p. 437-442).

125. TGS, n° 86, 1440-1441, f. 376r. Il est étrange que le maréchal n'ait que cinq montures, il devrait normalement en avoir six, mais le texte comptable n'est pas clair. Il est en effet mentionné qu'il est accompagné de cinq chevaux, puis plus loin qu'il en a encore un. Voir aussi G. CASTELNUOVO, «Les maréchaux en Savoie au bas Moyen Age», dans *La société savoyarde et la guerre. Huit siècles d'histoire, XII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, XXXVI<sup>e</sup> Congrès des Sociétés Savantes de Savoie, Chambéry 1997 (MDSSHA, 100), p. 97, 99.

126. S. GUICHENON, *Histoire de Bresse et Bugey*, continuation de la troisième partie, Lyon 1650, p. 74.

127. CASTELNUOVO, *Ufficiali e gentiluomini* (voir n. 122), p. 291.

128. TGS, n° 86, 1440-1441, f. 370v.

129. La présence du maréchal Louis de Savoie-Raconis, du comte de Gruyère et de Jacques de Montmayeur est attestée lors du couronnement de Félix V (*Concilium Basiliense* [voir n. 1], VII, p. 213).

130. Jacques de Challant, seigneur d'Aymaville, fils d'Amédée de Challant cité plus haut.

131. PIBIRI, *En voyage pour Monseigneur* (voir n. 4), partie III, chap. 5, p. 450-456.

132. TGS, n° 86, 1440-1441, f. 221v-222r.

Raoul d'Allinges, seigneur de Coudrée<sup>133</sup>; un des deux maréchaux de guerre l'accompagne, le maréchal de La Morée, tandis que l'autre, Jean de Seyssel, seigneur de Barjat et de la Rochette, a accompagné Félix V<sup>134</sup>. De nombreux conseillers le suivent aussi, tandis que le chancelier Pierre Marchand et Humbert le Bâtard, comte de Romont, restent à Genève. Une robe richement ornée de la devise de Louis avait pourtant été confectionnée pour Humbert, afin d'accompagner son neveu à Bâle: sa présence auprès du chancelier aura été nécessaire pour gérer les affaires du duché pendant l'absence du duc – les deux hommes envoient d'ailleurs plusieurs courriers à Louis pendant son voyage<sup>135</sup> – ou son état de santé l'en aura empêché; il rédige en effet son testament le 10 décembre de la même année à Genève<sup>136</sup>. Une dernière absence d'importance à signaler est celle de la duchesse de Savoie, qui reste aussi à Genève<sup>137</sup>. Sa défection peut sans doute s'expliquer par l'exclusion répétée des femmes lors des cérémonies, qu'il s'agisse des funérailles de leur époux<sup>138</sup>, du baptême de leur enfant<sup>139</sup> et, dans le cas précis d'Anne de Chypre, de la consécration de Louis de Savoie. En effet, le fils d'Amédée VIII reçoit la couronne ducale en grande pompe le 6 janvier 1440 à Chambéry, tandis que son épouse se trouve à Turin. Elle ne le rejoindra que le 24 janvier<sup>140</sup>. En outre, la duchesse était enceinte de plus de cinq mois au moment du couronnement de Félix V; il est probable que son état l'ait empêchée de faire le voyage<sup>141</sup>.

133. *Ibidem*, f. 125v.

134. AST, C, Materie ecclesiastiche, categoria 29, mazzo I, n° 2; GUICHENON, *Histoire généalogique* (voir n. 1), I, p. 488-490; II, p. 319-320.

135. Ils envoient notamment au duc des nouvelles d'Italie et du roi de France (TGS, n° 86, 1440-1441, f. 372v).

136. RIEDMATTEN, *Humbert le Bâtard* (voir n. 56), p. 157-163.

137. Elle écrit d'ailleurs une lettre à Louis pendant qu'il se trouve à Bâle (TGS, n° 86, 1440-1441, f. 372v).

138. Voir à ce sujet POLLINI, *La mort du prince* (voir n. 45), p. 84. La présence des femmes est interdite lors des cérémonies funèbres dès le XIII<sup>e</sup> siècle dans le Comtat Venaissin (J. CHIFFOLEAU, *La comptabilité de l'au-delà: les hommes, la mort et la religion dans la région d'Avignon à la fin du Moyen Age [vers 1320-vers 1480]*, Rome 1980, p. 133-134), mais aussi en Savoie dans les *Statuta Sabaudiae* d'Amédée VIII en 1430 (*Statuta Sabaudiae*, Taurini 1505, lib. V, f. LXXXI).

139. Les parents étaient en général absents lors de la cérémonie du baptême, étant donné que l'enfant avait été souillé par leur péché au moment de la conception (T. BRERO, *Les baptêmes princiers. Le cérémonial dans les cours de Savoie et Bourgogne [XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> s.]*, Lausanne 2005 [CLHM, 36], p. 171-175, 239).

140. PIBIRI, *En voyage pour Monseigneur* (voir n. 4), partie III, chap. 1, tableau 6, p. 322; TGS, n° 85, 1439-1440, f. 254r.

141. Elle accouchera de Janus le 8 novembre 1440 (MALLET, *Documents genevois* [voir n. 57], p. 31).

Les nobles qui accompagnent Louis représentent les différentes régions des États de Savoie: Pays de Vaud<sup>142</sup>, Chablais<sup>143</sup>, Bresse, Bugey<sup>144</sup>, Faucigny<sup>145</sup>, Savoie-Propre<sup>146</sup> et Genevois<sup>147</sup>. Nombre d'entre eux font partie de l'entourage du duc et de son hôtel. Leur provenance confirme aussi ce qui a été vu plus haut, à savoir que des Piémontais et des Valdôtains ne pouvaient être avertis à temps. En effet, seul Jacques de Challant, seigneur d'Aymaville en Val d'Aoste, est présent.

*Louis de Savoie à Bâle: joyeuse entrée et couronnement*

La comptabilité savoyarde ne donne pas d'informations sur le déroulement de la joyeuse entrée de Louis à Bâle, ni sur le couronnement de Félix V. Elle permet cependant de confirmer les descriptions données par les sources narratives qui relatent ces événements. Ainsi, les somptueux atours confectionnés pour Louis et sa cour – destinés à éblouir par leur richesse – ont porté leurs fruits, tant le portrait des Savoyards et de leur nouveau duc est fastueux. Les rédacteurs des actes du concile indiquent que le duc est *pulcherrimo ornatu* lors de son arrivée à Bâle<sup>148</sup>, tandis qu'Enea Silvio Piccolomini, futur Pie II, témoin oculaire du couronnement, signale qu'à cette occasion Louis et son Conseil étaient magnifiquement vêtus de draps d'or tombant jusqu'à terre, que leurs chevaux portaient de la pourpre et des dorures, que les chevaliers étaient tellement couverts de pierres pré-

142. Le comte François de Gruyère, Louis d'Estavayer, Antoine de Montagny et Jacques de Glâne.

143. François de Blonay, seigneur de Saint-Paul.

144. Amédée de Challant, seigneur de Varey, Antoine de Bussy, seigneur d'Erya, Perceval de Matafelon, Pierre Seyturier, Jacques du Molard, Guillaume de Montluel, Eustache de Genost et Jean du Saix.

145. Jacques de Chissé.

146. Jacques de Montmayeur, Georges de La Ravoire, Antoine de Monthoux, Philibert de Monthoux, Jean seigneur d'Ugine, Amédée d'Hurtières, seigneur de Miolans.

147. Bertrand de Duin, seigneur de La Val d'Isère.

148. *Ingressus ducis Sabaudie. Eadem die sabbati XXIII. mensis julii hora vespereum illustrissimus dominus dux Sabaudie hanc civitatem Basiliensem ad honorandum coronacionem sanctissimi domini nostri domini Felicis pape V, ejus genitoris, intravit cum comitiva maxima et pulcherrimo ornatu baronum procerum militum et aliorum nobilium in numero copioso. Cui obviam exiverunt domini cardinales prelati et alii fere omnes majores sacri concilii necnon dominus comes Gebennarum, dicti domini ducis frater, comes de Dierstein, burgimaster et majores milites et nobiles ac burgenses Basilienses* (*Concilium Basiliense* [voir n. 1], VII, p. 212); STUTZ, «Félix V.» (voir n. 1), p. 15.



cieuses et d'argent, que rien de pareil n'avait jamais été vu, chacun voulant dépasser l'autre par la pompe<sup>149</sup>. Louis a d'ailleurs revêtu à l'occasion du couronnement la robe de drap d'or cramoisie achetée en juin.

Si le nouveau duc de Savoie n'a pas eu le temps de s'arrêter pendant son voyage pour recevoir les honneurs qui lui sont dus, il est l'objet d'une entrée pleine de révérence à Bâle, car les membres du concile viennent à sa rencontre, accompagnés de son frère Philippe, comte de Genève, du comte de Tierstein<sup>150</sup>, protecteur du concile, du bourgmestre Arnold von Rotberg, entourés de nombreux nobles et bourgeois de Bâle. Dans le cas où Louis aurait voyagé avec son père, ce dernier aurait été au centre de l'attention et l'aurait privé de cet accueil exclusif. Faut-il penser que c'est aussi pour cette raison qu'il n'a pas accompagné Félix V et doit-on y voir une nouvelle tentative du duc pour s'émanciper?

La ville de Bâle offre également au duc en signe de bienvenue des présents d'une valeur de plus de 75 livres: du vin, de l'avoine et du saumon<sup>151</sup>, présents stéréotypés remis habituellement aux grands seigneurs en visite. Si l'accueil est chaleureux, nous sommes toutefois loin de la libéralité princière habituelle. Les villes limitent en effet leurs obligations à venir à la rencontre de leurs hôtes de marque hors de la ville, à les escorter jusqu'à leur habitation accompagnés de musiciens, à leur remettre des cadeaux d'honneur<sup>152</sup> et éventuellement à leur offrir des repas,

149. [...] *quinto dux ipse, consilio suorum comitatus, aureis vestibus in terram dimissis. inter hos, ut potuit, expompare nixus est quilibet. hic equi ostro et auro tecti, hic sage militum gemmis et argento onuste hic tube tibicinesque et mimorum cohors preludens, varie vestes, varia ornamenta, ut nulli satis vidisse sit visum* (WIDMER, *Enea Silvio Piccolomini* [voir n. 1], p. 182). P. Monod, historiographe de la cour de Savoie au XVII<sup>e</sup> siècle, avait inséré la lettre du futur Pie II dans son ouvrage consacré à Félix V; toutefois, le texte présente de nombreuses différences par rapport à l'édition de B. Widmer, ce qui mène parfois à des changements du sens de la lettre (MONOD, *Amedeus Pacificus* [voir n. 1], p. 251).

150. Voir n. 148; *Selbiges Tags, war der Abend dieser Crönung, kam gen Basel Herzog Ludwig von Safon, Babst Felixen älterer Sohn, ein ansichter schöner Fürst, mit viel Herren und dem übrigen Safonischen Adel, dass man seine und des Babsts Pferd vier tausend' Schätze sonst waren zugegen Herr Conrad von Weinsperg, der Marggraf von Rötelen, Graf Hans von Thierstein, der Städten, Bern, Freiburg, Solothurn, Strassburg etc., Botschaften, sammt allem Adel weit und breit herum* (WURSTISEN, *Bassler Chronick* [voir n. 1], I, p. 392); STUTZ, «Félix V.» (voir n. 1), p. 14-17.

151. *Concilium Basiliense* (voir n. 1), VII, p. 212; STUTZ, «Félix V.» (voir n. 1), p. 14.

152. W. PARAVICINI, «Philippe le Bon en Allemagne (1454)», dans ID., *Menschen am Hof der Herzöge von Burgund. Gesammelte Aufsätze*, hrsg. von K. KRÜGER, H. KRUSE und A. RANFT, Stuttgart 2002, p. 544, 550.

mais ne prennent nullement en charge leur logement. Le duc de Savoie a ainsi résidé dans une maison louée par son maître d'hôtel pour un montant de plus de 36 florins<sup>153</sup>.

Fils du nouveau souverain pontife, Louis est aussi le seigneur de plus haut rang à assister au couronnement. Le roi Romains Frédéric III était pourtant attendu, comme le mentionne l'ordo de l'entrée de Félix V à Bâle recopié en 1479 par Claude Boyssonis<sup>154</sup>, mais le pontificat de l'ancien duc de Savoie n'ayant été reconnu que par une infime partie de la Chrétienté, bien des princes, dont Frédéric III, ne firent pas le déplacement à Bâle<sup>155</sup>. Dès lors, Louis figure au premier plan durant la cérémonie du couronnement et endosse la place la plus en vue au moment de la procession en ville le même jour. Le cortège débute en effet par les laïcs et les valets, suivis des nobles et des chevaliers, des barons, comtes et marquis, enfin du duc de Savoie, entouré de son Conseil, qui clôt la partie laïque. Viennent ensuite le clergé et le souverain pontife<sup>156</sup>. De même, lors de la consécration de Félix V, le duc Louis est à nouveau à l'honneur, car il présente l'eau et le bassin au souverain pontife, de concert avec son frère Philippe, le marquis de Rötelen, Conrad de Weinsberg et le comte Jean de Tierstein<sup>157</sup>.

153. Voir n. 78. En 1454, le duc de Bourgogne Philippe le Bon est soumis au même traitement lors de son voyage en Allemagne (PARAVICINI, «Philippe le Bon» [voir n. 152], p. 544-545). Il était d'usage d'apposer des armoiries ducales au-dessus des portes des lieux de résidence. C'est peut-être à cet emploi qu'étaient destinés les écus confectionnés avant le départ de la cour de Savoie pour Bâle: *Item pour mondit seigneur un escuceau de ses armes: XV gr. Item pour mondit seigneur un autre des armes <de> ma dame: II fl. Item pour VI pieces quarrés qui furent mises sus dos amict de quoy en les III en chascune on mit un petit faulcon; et valent lesdis ovrages chascune piece: II flor. d'Alamagnie. Valent les III pieces: VIII flor. d'Alamagnie et en les autres deux pieces estoient mises les armes de mondit seigneur. Chescune piece II flor. valent les deux pieces: IIII flor.* (TGS, n° 86, 1440-1441, f. 190v).

154. [...] *Et a proposé ledit nostre saint pere d'estre coronés a Balle les XXII jour de cest moy de juillet, out doit estre l'ampereus; et ceste ordonace a copié Glaude Boyssonis icy de sous seignier l'an mil III<sup>e</sup> LXXIX et les secund jour d'aoust. Boyssonis* (Archivio di Stato di Torino, Corte, Materie ecclesiastiche, categoria 29, mazzo I, n° 2).

155. PÉROUSE, *Le cardinal Louis Aleman* (voir n. 1), p. 331-360; STIEBER, «Amédée VIII-Félix V» (voir n. 2), p. 357.

156. WIDMER, *Enea Silvio Piccolomini* (voir n. 1), p. 182; MONOD, *Amedeus Pacificus* (voir n. 1), p. 250-251.

157. *Servierunt sanctissimo domino nostro in ipsa consecratione de aqua et pelvi et alternatis vicibus dominus dux Sabaudie, comes Gebennarum, marchio Roetlin et dominus de Weinsberg, protector sacri concilii, et comes de Dierstein et marescallus pape* (Concilium Basiliense [voir n. 1], VII, p. 214); PÉROUSE, *Le cardinal Louis Aleman* (voir n. 1), p. 342.

Ce rôle prédominant est encore effectif au lendemain du couronnement, à l'occasion de la première messe de Félix, où Louis donne un pain en or à l'offertoire, Philippe, comte de Genève un pain en argent, le comte de Tierstein un tonneau en or contenant du vin et le marquis de Rötelen un tonneau en argent<sup>158</sup>.

Le duc Louis ne prolongera guère son séjour bâlois. Arrivé la veille au soir du couronnement de Félix V, le 23 juillet, il quittera la ville le 27 du même mois en compagnie de son frère. Les frais de résidence pour sa cour étant passablement élevés, de même que les frais journaliers versés à ses officiers, il aura probablement souhaité limiter les débours.

### *Conclusion*

Le couronnement de Félix V marque certes la concrétisation des désirs de majesté d'Amédée VIII, mais il représente aussi la consécration de Louis, enfin sorti de l'ombre de son père après six ans de lieutenance. Devenu duc, Louis profite de son voyage vers Bâle pour proclamer sa nouvelle souveraineté en s'entourant d'un nombre très élevé d'officiers et des plus hautes instances de son gouvernement, en conférant une pompe spectaculaire au convoi, en vue notamment de sa joyeuse entrée dans la ville conciliaire, de la cérémonie du sacre de son père et du rôle prépondérant qu'il y jouera. Pour ce faire, ses dépenses somptuaires sont imposantes non seulement pour sa propre garde-robe, confectionnée avec des tissus précieux de couleurs connotées, mais aussi pour la livrée de son hôtel, dont les broderies et l'orfèvrerie rehaussent la magnificence. Louis complète aussi l'appropriation de sa nouvelle charge par l'abandon de son ancienne devise et par l'adoption – à l'occasion du voyage pour Bâle – de la devise dynastique du faucon; il marque cependant une rupture par rapport à celle de son père et de ses ancêtres en y ajoutant le motif personnel des feuilles de châtaigner. Le port concomitant d'une seconde devise figurant des rayons de soleil se terminant en crosse renvoie sans doute à la nouvelle charge de Félix V, qui confère une sacralité certaine à la Maison de Savoie, sacralité qui rejaillit sur Louis, du moment qu'il se place comme le principal support financier de son père dans son combat «pour la défense des libertés de la sainte mère Eglise et du concile général»<sup>159</sup>.

158. *Basler Chroniken* (voir n. 1), V, p. 492; WURSTISEN, *Basler Chronick* (voir n. 1), I, p. 391-392; *Concilium Basiliense* (voir n. 1), VII, p. 214.

159. [...] *Universis serie presencium fiat manifestum quod, cum de mense octobris*

Le pontificat de Félix V représente probablement le point culminant pour la dynastie savoyarde, dont Louis est le principal représentant, mais il est aussi à l'origine des graves problèmes économiques que la dynastie devra affronter, étant donné que les finances ducales ont largement subventionné les «frais démesurés»<sup>160</sup> liés au couronnement et au train de Félix V. Le subside demandé en 1440 pour le sacre du nouveau souverain pontife, est suivi d'ailleurs d'un autre de même nature en décembre 1441, signe des difficultés affrontées par Louis. Les bonnes villes du Pays de Vaud se réunissent pour délibérer et décident de verser une somme globale au début de 1442, mais Yverdon, par exemple, ne payera sa part qu'en mai 1443<sup>161</sup>. Ces déboires financiers ont une incidence directe sur une partie des membres de la cour de Savoie. En effet, en 1442, le duc Louis décide de baisser le salaire de certains de ses officiers pour diminuer les coûts de l'administration<sup>162</sup>. De même, de nombreux membres de l'hôtel – comme les chevaucheurs ducaux – ne recevront plus de salaire annuel à partir de cette même année et ce pour plus d'un lustre<sup>163</sup>. Le triomphe a été éphémère pour Félix V comme pour Louis: ce dernier restera toujours sous la tutelle de son père, qui, malgré sa tiare, gardera constamment un droit décisionnel important sur le duché; Félix V, pour sa part, ne restera pape que neuf ans, avant d'être contraint d'abdiquer<sup>164</sup>.

*novissime lapso convocatis in villa nostra Chamberiaci dilectis fidelibus sindicis omnium villarum et locorum nostrorum dicionis nostre cismontane et ex parte S. d. Felicis divina providencia pape quinti genitoris nostri metuendissimi eis plene reseratis oneribus et expensarum sarcinis pro sustentacione et deffensione libertatis sacrosante matris ecclesie et generalium Conciliorum memorato S. d. nostro dietim incumbencium et per eum supportatis, animadvertentes iraque hii dem sindici quod ipse S. d. noster onera huiusmodi verissimiliter diucius tollerare non posset nisi fidelium auxilium eidem suffragetur [...]* (TALLONE, *Parlamento Sabauda* [voir n. 110], p. 163-164).

160. Voir n. 110.

161. Le subside demandé se monte à 16 deniers gros par feu. Yverdon verse 130 florins (DÉGLON, *Yverdon au Moyen Age* [voir n. 107], p. 173-175); CÉRENVILLE, GILLIARD, *Moudon* (voir n. 81), p. 304.

162. Il s'agit des châtelains, des baillis, des vicaires, des juges, des procureurs et des officiers centraux dont le trésorier de l'hôtel (G. CASTELNUOVO, «Quels offices, quels officiers? L'administration en Savoie au milieu du XV<sup>e</sup> siècle», *Etudes savoisiennes*, 2 [1993], p. 11-16).

163. PIBIRI, *En voyage pour Monseigneur* (voir n. 4), partie II, chap. 2, p. 247-250.

164. BRUCHET, *Le château de Ripaille* (voir n. 1), p. 130; STUTZ, «Félix V.» (voir n. 1), p. 293.